



N° 11/07

COMMUNE DE BOGEVE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 OCTOBRE 2007

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 octobre 2007 à 20h30 sur convocation du Maire du 19 octobre 2007.

Étaient présents :

Bernard BOUVIER, Didier CHARDON, Eric BOUVIER Frédéric MARECHAL, Hugues PLAUT, Joseph PINGET, Alain BAUD-GRASSET, Christian LACROIX, Nicole LAUPIN, Joseph ROCH, Catherine PELLET-BOURGEOIS.

Étaient excusés :

Nathalie FOREL, Philippe LELEU, Robert GAVARD, Joël BAUD-GRASSET.

URBANISME

L'assemblée prend connaissance de deux déclarations préalables de travaux :

- Demande pour un abri voitures, présentée par Monsieur Jean-Claude FOREL :
Le Commission rencontrera le demandeur en vue d'une modification de la toiture.

- Demande de création d'ouvertures dans un bâtiment traditionnel, présenté par Monsieur Cyrille PINGET, à Plaines-Joux : avis favorable.
Eric BOUVIER attire l'attention du Conseil Municipal sur la situation de l'assainissement non collectif sur ce secteur.
À ce jour plusieurs déclarations de travaux sont accordées ou en cours d'instruction sur ce secteur. Il demande s'il ne serait pas opportun de réfléchir à une formule d'assainissement collectif ou semi collectif dans ce hameau.
Il est décidé de contacter le Cabinet Nicot afin d'avoir un avis technique sur ce sujet, en vue d'engager une véritable réflexion sur l'ensemble du Plateau.

PROJET IMMOBILIER PRESENTE PAR LE GROUPE PIERA

Monsieur le Maire a rencontré les techniciens de l'Unité Territoriale de l'Équipement d'Annemasse, afin d'examiner le dossier de permis de construire déposé par le groupe PIERA (projet d'immeuble à l'entrée du Chef Lieu).

Il fait part des réserves émises par les responsables des services consultés.

En effet, certaines pièces importantes, comme les annexes concernant les réseaux d'eau potable, collecteur eaux usées, raccordement au réseau d'eaux pluviales, sont manquantes.

De plus, ce projet n'est pas conforme au document d'urbanisme intitulé «Orientations d'Aménagement » intégré au Plan Local d'Urbanisme, en vigueur depuis le 26 juillet 2006.

Enfin, Monsieur le Maire souligne le fait que ce projet nécessite la création d'un talus de plus de 10 mètres à l'amont du bâtiment projeté, et en contrebas des constructions existantes. Par ailleurs, il comporte également la construction de balcons contre les talus.

TRAVAUX AU CIMETIÈRE

Les travaux d'aménagement de l'espace cinéraire se terminent. Les éléments de marbrerie seront posés fin de semaine. Après quelques inquiétudes en début de chantier, le résultat est plutôt positif.